Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAPA JP, veuillez visiter :
capajp.fr/annales-sujets-et-corriges

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole

Spécialité « jardinier paysagiste »
Épreuve E5

Extrait de la note de service DGER/SDPFE/N2016-145 du 23 février 2016

Objet : modalités de mise en œuvre des épreuves professionnelles E4, E5, E6 et E7 pour tous les candidats au certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole) spécialité « jardinier paysagiste ».

Épreuve Professionnelle E5

L'épreuve ponctuelle terminale E5 valide la capacité CP5 « Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager ».

Coefficient	*Elle est affectée du coefficient 4.*
Forme	*L'épreuve ponctuelle terminale E5 est une épreuve de pratique explicitée.* *Cette épreuve porte sur la capacité du candidat à réaliser en sécurité, à partir de consignes, des travaux ayant trait à différents types d'opérations relatives à la mise en place de végétaux et/ou d'installations et d'infrastructures paysagères en référence aux activités en lien avec le référentiel professionnel.* *Le candidat* ***doit se présenter à l'épreuve équipé de ses EPI[1] personnels (chaussures ou bottes de sécurité et vêtements de travail) ; à défaut, il ne peut présenter l'épreuve.*** *La durée totale de l'épreuve est de 2 heures.*
Évaluation	*L'évaluation est réalisée à partir de la grille critériée nationale* *Les examinateurs sont :* *-un enseignant de sciences et techniques des aménagements paysagers* *-un professionnel* du secteur paysager.* **L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve ; toutefois deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve*

1. EPI : Équipement de Protection Individuelle

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.